

REGLEMENT DU PRIX LITTERAIRE ATHENA 2017 DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

Article 1: Présentation

Dans le cadre de la 3ème édition du salon du livre Athéna, la ville de Saint-Pierre organise un prix littéraire sur le thème " La créolisation : un engagement de civilisation "

Article 2 : Conditions

Ce prix est ouvert aux livres en français ou traduits en français - publiés à compte d'auteur ou à compte d'éditeur parus entre le 1er mars 2015 et le 31 mars 2017, Il est ouvert à toute personne physique de 16 ans ou plus au 1er janvier de l'année en cours.

Article 3 :Modalités

La sélection des titres à concourir est ouverte aux envois spontanés des éditeurs ou des auteurs. Les ouvrages pourront aussi être proposés par l'un des membres du jury Chaque éditeur sélectionne 1 ou 2 titres. Il envoie 6 exemplaires de chaque titre pour le jury,
Les livres présentés ne sont pas renvoyés à la maison d'édition.
Une pré-sélection de 5 titres est établie par le jury,

Article 4 : Jury

Le jury est composé de 5 membres choisis par le comité de pilotage du salon du livre Athéna 2017.
Il comprend des membres institutionnels, des auteurs et des professionnels du livre et de la lecture,

Article 5 : Le prix

Les résultats seront proclamés lors de la cérémonie d'inauguration du salon (le mercredi 4 octobre 2017),
Le lauréat sera prévenu des résultats par téléphone, courriel ou courrier dans le mois précédant la remise du prix.
Afin d'assurer la promotion de ce prix, le lauréat sera invité à participer au salon qui se déroulera du 04 au 08 octobre 2017,
Le lauréat recevra une dotation de 3000 euros attribuée par la ville de Saint-Pierre.

Article 6 : Modalités de participation

Le règlement du concours et la fiche d'inscription seront disponibles à partir du mardi 21 février 2017:

- par téléchargement sur le site web de la ville de Saint-Pierre www.ville-saintpierre.fr
- par retrait de la version papier à la médiathèque de Saint-Pierre à l'adresse et aux horaires suivants

Ruelle du Collège Arthur
BP 396 97458 Saint-Pierre cedex

Du mardi au vendredi
de 9h à 16h

- par demande à l'adresse mel suivante – athena2017.974@gmail.com

Les candidats devront produire les pièces requises ci-après :

- le ou les textes présentés en format papier
- le formulaire de candidature rempli et signé

Ces pièces seront transmises sous plis cachetés par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse de la médiathèque (ruelle du collège Arthur – BP 396 – 97458 Saint Pierre cedex) avec la mention PRIX ATHENA 2017

Aucun dossier ne sera accepté s'il est déposé directement ou s'il est envoyé par courriel ou tout autre support.

La date limite d'envoi des pièces est fixée au 15 avril 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Article 7 : adhésion au concours

Aucun recours fondé sur les conditions d'organisation et les résultats du concours ne pourra être admis. Par ailleurs, la participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Article 8 :

Précisions sur le thème:

Définitions croisées :

La créolisation s'inscrit dans un processus de la diversité en marche qui se nourrit d'une puissance créatrice, d'une histoire, d'un imaginaire partagés.

La créolisation est la mise en contact de plusieurs cultures ou au moins de plusieurs éléments de cultures distinctes dans un endroit du monde avec pour résultante, une donnée nouvelle, totalement imprévisible par rapport à la somme ou à la simple synthèse de ces éléments.

La créolisation exprime la rencontre imprévisible des cultures ainsi que leur altération positive et dynamique (notion formulée par Edouard GLISSANT)"

La créolisation conduit à un nouvel imaginaire du monde, à une tranformation des relations que les cultures et les identités entretiennent entre elles ... s'oppose ...à la pureté native des cultures (selon Jean BERNABE)